

De plus en plus d'appareils ménagers dont ce n'est pas la vocation première intègrent une fonction "communication non filaire", de sorte que les consommateurs s'exposent, souvent à leur insu, à des champs électromagnétiques domestiques croissants, au passage consommateurs d'énergie en pure perte. Nous demandons que cette fonction de communication soit en mode "coupé" par défaut, de sorte que les usagers l'activent volontairement quand ils en ont besoin. Une telle disposition ne pose aucun problème technique de mise en place sur les nouveaux appareils, encore faut-il qu'une décision administrative leur en donne l'instruction. Nous avons engagé une réflexion sur ce point avec Mme. Poivert, membre du cabinet de Madame la Ministre Pannier-Runacher, réflexion interrompue en raison de la pandémie dont j'ai sollicité la reprise.

Dans le cadre du Comité de dialogue, nous demandons que les membres du comité donnent leur avis au sujet de la déconnexion par défaut des communications non filaires des appareils communicants non natifs, que les ministères concernés (économie, environnement, santé, ...) soient informés des différents points de vue et invités à fournir une réponse sur le fond lors de la réunion suivante.